



Année : 2026-2027
DOSSIER D'INSCRIPTION

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Place de l'Avenir
50180 Agneaux
Tél. : 02 33 57 28 79
Mail : ecoledemusique@agneaux.fr

☐ Réinscription

☐ Inscription

L'ÉLÈVE

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Établissement scolaire :	Classe :
Téléphone de l'élève :	Date et lieu de naissance :
Mail de l'élève :	

REPRÉSENTANT LÉGAL 1 (pour les élèves mineurs)

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐ Autres :

Nom :	Prénom :
Profession :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone : Domicile :	
Portable :	
Travail :	
Mail :	

REPRÉSENTANT LÉGAL 2 (pour les élèves mineurs)

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐ Autres

Nom :	Prénom :
Profession :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone : Domicile :	
Portable :	
Travail :	
Mail :	

Par défaut, le responsable 1 est la personne qui recevra les courriers et réglera les factures.

ACTIVITÉS MUSICALES ANTÉRIEURES DE L'ÉLÈVE (uniquement pour les nouveaux élèves)

Année : 2025-2026	Lieu :	Discipline :
Professeur(s) :		Niveau /Diplôme :

CHOIX DE LA FORMATION

☐ Éveil musical

☐ Formation musicale				
☐ Clarinette	☐ Flûte traversière	☐ Guitare classique	☐ Guitare électrique	☐ Piano
☐ Percussion-batterie	☐ Saxophone	☐ Technique vocale	☐ Trompette	
☐ Tuba	☐ Violon	☐ Chorale	☐ Atelier jazz	☐ Atelier musiques actuelles

AUTORISATION DE SORTIE pour les enfants mineurs

Je soussigné (e)....., en mon absence, autorise mon enfant à quitter l'École de musique

☐ Mon enfant est autorisé à partir avec une personne de mon choix

☐ Mon enfant est autorisé à partir seul

☐ Mon enfant n'est pas autorisé à partir seul

AUTORISATION DE SOINS

Je soussigné (e), autorise la personne chargée de direction de l'École de musique à faire transporter mon enfant, en cas d'accident grave ou de maladie à évolution rapide à :

- L'hôpital mémorial de Saint-Lô

-La clinique Saint Jean de Saint-Lô

Et autorise le personnel médical à pratiquer les soins nécessaires pour améliorer l'état de santé de mon enfant en attendant mon arrivée.

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)....., responsable légal de l'enfant....., autorise la diffusion des photos prises lors de différentes manifestations de l'École de musique dans divers supports de communication de la ville d'Agneaux (plaquettes, site internet, facebook, presse...) et ce pour une durée indéterminée.

A Agneaux, le

SIGNATURE

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est affiché dans les locaux de l'École municipale de musique. Il peut être communiqué sur simple demande auprès de la chargée de direction.

L'inscription à l'École de musique impliquera l'adhésion à ce règlement.

☐ Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'École de musique.

Fait à Agneaux, le

SIGNATURE

REGLEMENT

Si vous êtes hors commune, précisez le nom et l'adresse de votre employeur sur la commune d'Agneaux ; une attestation doit être fournie tous les ans, sinon le plein tarif sera appliqué.

☐ Prélèvement automatique mensuel sur votre compte bancaire ; compléter et retourner le mandat prélèvement automatique ci-joint (pour une première demande ou si les coordonnées bancaires ont changé).

☐ La facturation trimestrielle : paiement par chèque à l'ordre du trésor public, espèces, virement bancaire, PAYFIP (www.payfip.gouv.fr) ou prélèvement automatique.

NB : Les coupons de réductions, Kiosk Agglo, Spot 50, Atouts Normandie et ANCV sont à déposer au service comptabilité de la mairie d'Agneaux dans les plus brefs délais.

REMARQUES

Des justificatifs pourront être demandés par les services administratifs de la mairie. En leur absence, le plein tarif sera appliqué.

Tout changement de situation doit être communiqué par écrit à la chargée de direction dans les meilleurs délais.

Mentions légales : La Commune d'Agneaux collecte des données dans le cadre de l'inscription à l'école de musique.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des compétences légales de la commune pour la gestion des inscriptions, la gestion des autorisations de droit à l'image et la gestion de la régie. Ces finalités ont pour bases légales le consentement et les obligations légales de comptabilité. Les catégories de données traitées sont : Etat civil, Identité, Vie professionnelle, Vie personnelle, Données d'ordre économique et financier, Données de santé, Autres types de données L'inscription prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires au traitement de la demande. Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Les personnes concernées sont : - Toute personne s'inscrivant à l'école et son représentant légal si elle est mineure. Les personnes autorisées à récupérer le mineur

Destinataires des données : Le directeur/directrice et les professeurs de l'école de musique, Le service comptabilité, Le Trésor Public, Delta Intelligence

Durée de conservation : L'année scolaire d'inscription en base active. Elles sont archivées 1 an. Le sort final des données est la destruction pour la liste d'attente, les fiches d'inscriptions, la feuille de présence et l'organisation de jury de concours. Le sort final du dossier pédagogique est le tri. Enfin le reste des données est conservé. Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données

Par courriel : vosdroits.dpo@manchenumerique.fr ; - par courrier : Manche Numérique – Service DPO, 235 Rue Joseph CUGNOT 50000 Saint-Lô.

Si vous estimez après nous avoir contacté que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22 - www.cnil.fr). Je suis informé(e), que mon image est conservée pendant la durée de mon consentement et que je peux retirer mon consentement à tout moment en formulant ma demande par mail auprès du Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : vosdroits.dpo@manchenumerique.fr

